

Une réalité évidente :

La délinquance a évolué et s'est adaptée aux nouvelles technologies. Les informations stratégiques d'une entreprise tel que son savoir faire, son fichier clientèle, la gestion de ses données, son bureau d'étude, son réseau informatique, ses employés sont autant de cibles potentielles pour un concurrent qu'il soit sur notre sol ou à l'étranger. Il s'agit là d'une vraie valeur marchande, certes parfois immatérielle, virtuelle mais qu'il faut prendre en considération pour éviter l'affaiblissement d'une société pouvant l'entraîner jusqu'à sa perte avec les conséquences économiques qui en découlent.

Les grandes entreprises ont déjà une certaine approche dans ce domaine avec la mise en place de veilles. Il en est souvent tout autrement pour les P.M.E P.M.I.

Les secteurs sensibles :

Il convient d'être très vigilant au sein d'une entreprise dans les quatre secteurs suivants :

- Recherche et développement
- Production
- Communication et marketing.
- Organisation au travail

Les partenaires de votre sûreté

La police nationale et la gendarmerie nationale sont en mesure de vous apporter une aide concrète dans le domaine de la sûreté économique et ainsi vous orienter vers une réflexion constructive.



Si votre entreprise est implantée sur une zone de compétence de la gendarmerie, n'hésitez pas à contacter la brigade locale ou la cellule intelligence économique au groupement de gendarmerie.



Sinon, prenez attache avec la direction départementale de la police nationale afin d'être orienter vers le bon interlocuteur.

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Chefs d'entreprises la sûreté économique vous concerne



La protection physique :

- Mettez en application les notions de prévention situationnelle, qui consistent à anticiper en terme de sûreté sur les zones périphérique, périmétrique et volumétrique de votre entreprise. Il s'agit pour vous d'identifier les faiblesses de votre structure, de trouver une cohérence entre les moyens à déployer et le risque d'une intrusion physique.

- Barrière périmétrique de détection,
- Gestion de l'éclairage,
- Contrôle d'accès,
- Protection électronique,
- Présence de gardiennage,
- Vidéo protection,



Il est indéniable que ce niveau de protection est le premier à assurer au sein de votre société.

N'hésitez pas à contacter votre référent sûreté qui pourra gratuitement vous aider dans cette analyse.

La protection informatique :

- Le réseau informatique est devenu un élément primordial dans votre activité quotidienne, attachez vous à globaliser sa protection en agissant sur les points suivants :

- La station de travail individuelle
- Le serveur réseau
- Le réseau internet
- L'utilisation des portables

- Désignez un responsable des systèmes d'information (RSSI).

- Ne laissez pas vos mots de passe à la vue d'un tiers et changez les régulièrement.

- Méfiez vous des courriers électroniques douteux.

- Utilisez uniquement des supports numériques dont vous connaissez la provenance.

- Assurez la protection physique de vos sauvegardes régulières.

Le facteur humain :

- Votre personnel est détenteur d'une partie de votre savoir faire, c'est pourquoi il devient une cible privilégiée.



- Sensibilisez le aux risques et imposez par écrit des règles de confidentialités.

- Observez une certaine réserve à l'égard des visiteurs, stagiaires, clients ou fournisseurs.

- Les données sensibles de votre entreprises ne doivent pas être à la portée de l'ensemble de vos employés.

- Ne laissez pas sans surveillance les prestataires de services extérieurs.

- Détruisez physiquement les documents devenus pour vous inutiles.

- Impliquez vos employés dans la mise en sûreté de votre entreprise par le biais d'une formation sur la sûreté économique.

La communication d'entreprise

- Surveillez l'intégrité de votre site sur internet de manière périodique et placez un modérateur sur votre forum.

- Maîtrisez attentivement les publications de votre entreprise, qu'elles soient internes ou externes afin de ne pas livrer d'information sensible ou pouvant porter atteinte à votre image.

Les partenaires

- Prévoyez des clauses de confidentialités ou de non concurrence avec vos partenaires.

- La propriété intellectuelle et industrielle doit être protégée par le dépôt de brevets, de marques....

- Diversifiez vos fournisseurs et vos clients pour ne pas devenir dépendant.

- Analysez bien les prises de participation financières pouvant influencer sur le devenir de votre entreprise.

Pour en savoir plus :

Le guide des bonnes pratiques en I.E

Le site :

<http://www.referentsurete.com/>

